



La **FENOR**



cultive la coordination pluripro

Infos • Conseils • Accompagnement • Partage d'expérience



Vaccination contre la Covid-19 en équipe pluri-professionnelle : pensez au forfait équipe

Les professionnels de santé exerçant en Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) ou en Maison de Santé pluri-professionnelle (MSP) peuvent bénéficier d'une rémunération via un « forfait équipe ».

Cette rémunération est versée à la structure en lieu et place de la rémunération individuelle versée à chaque professionnel composant l'équipe de vaccination.

Le forfait équipe versé à la structure est fixé à **195 € pour la réalisation de 10 injections**. En raison de cette rémunération au « forfait équipe », aucune

vacation ou aucun acte ne peut être facturé pour les vaccinations réalisées par les professionnels exerçant au sein des structures ayant opté pour ce mode de rémunération.

À cette rémunération, s'ajoutent les 5,40 € par vaccination saisie dans le téléservice « Vaccin Covid » qui seront versés aux professionnels effectuant cette saisie.

Pour bénéficier de ce dispositif, la structure doit être adhérente à l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI). N'hésitez pas à vous rapprocher de votre Caisse.

[Modèle de convention CPAM / Structure d'exercice coordonné >](#)

[Modèle de Bordereau >](#)

Nouvelle Charte Régionale Partenariale d'Accès aux Soins

Dans la continuité de la Charte Partenariale des Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires (PSLA), l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML), la Région Normandie, la Direction de la Coordination de la Gestion des Risques (Assurance Maladie), et l'ensemble des partenaires dont les professionnels de santé **ont signé la Charte Régionale Partenariale d'Accès aux Soins le 16 décembre dernier.**

Concernant les structures en exercice, cette Charte ambitionne de mieux accompagner les équipes en fonctionnement au travers de :

- L'accueil de chacune des équipes en fonctionnement selon une fréquence définie :

PSLA et autres structures d'exercice coordonné : tous les 4 ans

CPTS : tous les 5 ans

Projets de télémédecine : tous les ans, puis tous les 2 ans après l'installation du projet en routine

Projets ad hoc intégrés dans un projet de territoire : tous les 2 ans

- La présentation d'un ou plusieurs de leur(s) projet(s) contenu(s) dans leur projet de santé, en vue notamment de solliciter une demande de

subvention auprès des partenaires (Conseils Départementaux, Etat, Région Normandie...)

Attention, l'attribution d'une subvention n'est pas automatique mais permet de faire connaître le projet porté par l'équipe auprès de tous les acteurs institutionnels intervenant dans le champ de la santé dans le cadre d'un Guichet Unique.

[Accédez à la Charte Régionale Partenariale d'Accès aux Soins >](#)

[Annexes >](#)

Facturation TCG

La téléconsultation est une consultation à distance réalisée entre un médecin dit téléconsultant, quelle que soit sa spécialité médicale, et un patient, ce dernier pouvant, le cas échéant, être assisté par un autre professionnel de santé.

Depuis le début de la pandémie Covid, les téléconsultations sont prises en charge par le Régime Obligatoire à 100% quel que soit le motif de téléconsultation.

Cette mesure devait prendre fin au 31 décembre 2021. Toutefois, compte tenu des conditions sanitaires actuelles et la nouvelle vague de Covid-19, le projet de loi est devant de Conseil Constitutionnel (acté par le Ministère de la Santé) jusqu'en Juillet 2022.

Le Médecin Généraliste doit donc coter "TCG" en 100% AMO.



En savoir plus sur la Fenor

La Fédération Régionale des Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires (PSLA), des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et regroupements pluri-professionnels est une Association ayant pour objectifs d'informer, d'accompagner et surtout de créer du partage d'expériences

Comment la Fenor peut vous aider ?

Vous souhaitez recevoir l'essentiel de l'actualité sur les PSLA, Maisons de santé et regroupements pluri-professionnels

Inscrivez-vous !



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)